



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 2 MARS 2020

Nombre de conseillers : 37
- Présent(e)s : 27
- Pouvoirs : 8
- Excusé(e)s : 2
- Absent(e)s non excusé(e)s : /

L'an deux mil vingt, le 2 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 21 février, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Foyer rural à Ternay, sous la présidence de M. Jean-Jacques BRUN.

Secrétaire : Mme Michèle LYON

Présent(e)s :

Mmes et MM, Monique CERF, Marie-Paule DUMOND (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Christian GAMET (Communay), Jacky ROZIER, Monique MONNERET, Jean-Luc SAUZE (Marennas), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lillian CARRAS, Guy PERRUSSET, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Jacques BLEUZE, Mireille BONNEFOY, Yves BOUCRY, Jean-Luc ROCA VIVES (Sérézin du Rhône), José RODRIGUEZ, Michèle LYON, Chantal GUINET (Simandres), Jean-Jacques BRUN, Béatrice CROISILE, Lionel FAIVRE, Rachel REY, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Alain ROUCHON (Ternay)

Pouvoirs :

M. Serge MARTINEZ a donné pouvoir à Mme Marie-Paule DUMOND (Chaponnay)
Mme Sylvie ALBANI a donné pouvoir à Patrice BERTRAND (Communay)
Mme Isabelle JANIN a donné pouvoir à M Christian GAMET (Communay)
M. Laurent VERDONE (Communay) a donné pouvoir à Mme Michèle LYON (Simandres)
M. Yves PLANTIER a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)
Mme Annick FRANCOIS a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
M. Jean-François FRAISSE a donné pouvoir à Rachel REY (Ternay)
Mme Laurence MARTINEZ a donné pouvoir à M. Jean-Jacques BRUN (Ternay)

Excusé(e)s :

M. Raymond DURAND (Chaponnay)
M. Eric CAMUS (Chaponnay)

Absent non excusé :

/

N°2020-57-7.5.6
02/03/2020

Attribution de subventions pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE) pour l'année 2020

Monsieur Pierre BALLELIO, Vice-Président délégué aux Transports, rappelle à l'assemblée que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11/12/2018 portant sur les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon ;

Vu l'engagement pris en mars 2018, entre la CCPO et d'autres territoires pour s'engager en faveur de la qualité de l'air dans le Plan de protection atmosphérique (PPA) de l'agglomération lyonnaise ;

Vu le vote du Conseil Communautaire en date du 02/07/2018 validant le dispositif d'aide à l'achat de Vélos à assistance électrique (VAE) ;

Vu le vote du budget en date du 26 mars 2018 et du 25 mars 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019-109-7.5.6 du 30 septembre 2019 relative à l'attribution de subventions supplémentaires pour l'aide à 07/11/2019 pour la reconduction et la hausse du dispositif sur l'année 2020 ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de l'Ozon est compétente pour pouvoir communiquer et soutenir le recours aux modes alternatifs à la voiture individuelle, et réaliser des actions d'animation autour de cette thématique ;

Considérant que pour encourager les modes doux, la Communauté de communes du Pays de l'Ozon entend soutenir l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) neufs pour les habitants de son territoire ;

Considérant que la subvention accordée pour l'achat d'un VAE s'inscrit dans une volonté de lutter contre la pollution liée aux transports et à la circulation routière.

Considérant que, le nombre de subvention est fixé à 80 d'un montant fixe de 200€, soit une enveloppe financière totale de 16 000€ inscrite au BP2020;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 200 € par bénéficiaire pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE) dans la limite de 16 000 € ;
- **DIT** que les règles définissant les modalités d'attribution de la subvention sus visée sont fixées dans la convention annexée au présent rapport ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020 de la CCPO au chapitre 65.

Télétransmise en Préfecture le 10 MARS 2020
Affichée le
Certifiée exécutoire le 10 MARS 2020

Pour extrait conforme au registre,
Jean-Jacques BRUN
Président


